

Chapitre XIII

FORMES IMPERSONNELLES

Étudiez les formes impersonnelles du texte suivant :

« Comment les lois doivent entretenir la frugalité
dans la démocratie »

- 1 Il ne suffit pas, dans une bonne démocratie, que les portions de terre soient égales ; il faut qu'elles soient petites, comme chez les Romains. « A Dieu ne plaise, disoit Curius à ses soldats, qu'un citoyen estime peu de terre, ce qui est suffisant pour nourrir un homme. »
- 5 Comme l'égalité des fortunes entretient la frugalité, la frugalité maintient l'égalité des fortunes. Ces choses, quoique différentes, sont telles qu'elles ne peuvent subsister l'une sans l'autre ; chacune d'elles est la cause et l'effet ; si l'une se retire de la démocratie, l'autre la suit toujours.
- 10 Il est vrai que, lorsque la démocratie est fondée sur le commerce, il peut fort bien arriver que des particuliers y aient de grandes richesses, et que les mœurs n'y soient pas corrompues. C'est que l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle. Ainsi, tandis
- 15 que cet esprit subsiste, les richesses qu'il produit n'ont aucun mauvais effet. Le mal arrive lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit de commerce ; on voit tout à coup naître les désordres de l'inégalité, qui ne s'étoient pas encore fait sentir.
- 20 Pour maintenir l'esprit de commerce, il faut que les principaux citoyens le fassent eux-mêmes ; que cet esprit règne seul, et ne soit point croisé par un autre ; que toutes les lois le favorisent ; que ces mêmes lois, par leurs dispositions, divisant les fortunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque citoyen pauvre dans une assez grande aisance, pour pouvoir travailler comme les autres ; et chaque
- 25 citoyen riche dans une telle médiocrité qu'il ait besoin de son travail pour conserver ou pour acquérir.

C'est une très bonne loi, dans une république commerçante, que celle qui donne à tous les enfants une portion égale dans la succession des pères. Il se trouve par là que, quelque fortune que le père ait faite,

- 30 ses enfants, toujours moins riches que lui, sont portés à fuir le luxe, et à travailler comme lui. Je ne parle que des républiques commerçantes ; car, pour celles qui ne le sont pas, le législateur a bien d'autres règlements à faire.

Montesquieu, *L'Esprit des lois*, V, 6 (1748).

PRÉALABLES

Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. XI, § 8, « L'impersonnel. Verbes impersonnels et constructions impersonnelles », p. 444-452 et chap. XIV, § 1.2. et 2.3., p. 492-493 et 498.

La forme impersonnelle n'est pas très répandue, et elle ne concerne de façon courante qu'un petit nombre de verbes. Mais les problèmes qu'elle pose ont un intérêt méthodologique certain. On doit avoir recours pour les poser correctement à trois types d'approche.

Tout d'abord on utilise la notion de **distribution**, et on fait appel à la **substitution** (variation sur l'axe paradigmatique) pour reconnaître l'existence des formes impersonnelles : en principe, il n'y a forme impersonnelle que s'il y a un *il* auquel ne peut se substituer aucun GN et aucun autre pronom¹ (sauf, dans une certaine mesure à préciser, *ça* : *il pleut / ça pleut*). Corrélativement, on constate que la forme verbale affecte invariablement, à tous les temps et à tous les modes conjugués, l'apparence d'une troisième personne du singulier. Quand l'infinitif impersonnel est accompagné d'un auxiliaire modal, c'est l'auxiliaire, naturellement, qui est précédé du *il* impersonnel (*il va pleuvoir, il peut arriver que...*). L'analyse distributionnelle comporte aussi l'étude de la forme des GN, des groupes à l'infinitif ou des subordonnées complétives constituant la suite des formes impersonnelles (le « sujet réel » des grammaires scolaires), et dans ce dernier cas elle prend en considération le problème du mode de ces propositions (*G.M.F.*, VII : 2.4.2.3.).

En second lieu, la notion de **transformation** permet de séparer les formes impersonnelles en deux grandes catégories : celles qui

1. Dans certaines expressions archaisantes, le *il* lui-même peut être absent *peu importe, mieux vaut* (*G.M.F.*, XI : 8.1., p. 445).

appartiennent à la conjugaison de **verbes impersonnels** ou de locutions verbales impersonnelles ; et celles qui résultent de la transformation de phrases dont le verbe admet des emplois « personnels », et qui constituent des **constructions impersonnelles** de ces verbes, rendues possibles par certaines de leurs caractéristiques (catégorie verbale, forme du GN sujet). Parmi celles-ci, on fait une place à part aux phrases impersonnelles attributives et aux phrases impersonnelles passives.

Enfin, dans une perspective de **grammaire textuelle** ou discursive, on prend en considération les différents facteurs (opposition thème/propos, catégories sémantiques en jeu, organisation rythmique de la phrase) qui facilitent ou rendent plus difficile l'emploi des constructions impersonnelles.

Repérage

Les particularités distributionnelles du *il* impersonnel doivent permettre un repérage facile. Un seul des *il* du texte n'est pas impersonnel : dans *tandis que cet esprit subsiste, les richesses qu'il produit n'ont aucun mauvais effet*, *il* anaphorique reprend *cet esprit* (*les richesses que cet esprit produit*).

Le présentatif *il y a* peut être assimilé aux formes impersonnelles, puisqu'il présente les mêmes caractéristiques qu'elles. On peut se demander s'il en va de même pour *c'est*. La présence d'un *il* est-elle absolument indispensable comme critère de reconnaissance de l'impersonnel ?

ANALYSE PROPOSÉE

1. Verbes impersonnels ou constructions impersonnelles ?

A / Les verbes impersonnels

Dans ce texte, où n'apparaissent évidemment, compte tenu du sujet abordé, aucun de ces « verbes météorologiques » (*il pleut, il*

tonne) qui donnent le modèle canonique des verbes impersonnels « purs », on relève un seul verbe exclusivement impersonnel, *il faut*, dans deux occurrences : ***il faut*** qu'elles soient petites (l. 2) ; ***il faut*** que les principaux citoyens le fassent eux-mêmes, que cet esprit règne seul, etc. (l. 19-26). Le verbe *falloir* ne connaît, du moins en français moderne, aucun emploi personnel¹ (**je faux, *le pain faut*), ni même la variante impersonnelle **ça faut...*

Mais il convient aussi de classer parmi les verbes impersonnels *il se trouve*, en dépit du fait que le verbe *trouver* a des emplois personnels, y compris à la forme pronominale (*je me trouve bien où je suis*, et même *ses enfants se trouvent portés à fuir le luxe*). Il est difficile, en effet, pour expliquer la phrase du texte, ***il se trouve*** par là que... *ses enfants... sont portés à fuir le luxe* (l. 29-31), de remonter à *que ses enfants sont portés à fuir le luxe (ça) se trouve par là*. Dans ce sens de *se trouver* suivi d'une complétive (au même titre que *il arrive que, il se fait que*), c'est un verbe impersonnel. Il n'en irait pas de même de *il se trouva des gens pour en témoigner*, qu'on ferait remonter à *des gens se trouvèrent*, forme pronominale qu'on peut interpréter comme pronominale passive (← *on trouva des gens*), et il s'agirait alors d'une construction impersonnelle.

B / Les constructions impersonnelles

On peut retrouver la phrase source personnelle de tous les autres cas : ***il ne suffit pas...*** *que les portions de terre soient égales* (l. 1-2) ← *que les portions de terre soient égales (ça) ne suffit pas* ; ***il est vrai*** que... *il peut fort bien arriver...* (l. 10-11) ← *qu'il puisse fort bien arriver...* (c')est vrai ; ***il peut fort bien arriver*** que des particuliers y aient de grandes richesses et que les mœurs n'y soient pas corrompues (l. 10-12) ← *que des particuliers y aient de grandes richesses... (ça) peut fort bien arriver*. Ce sont donc des constructions impersonnelles, qui proviennent d'une transformation. Dans le cas de *il peut fort bien arriver*, ce n'est pas le verbe *pouvoir* qui est le verbe à construction impersonnelle (**il peut que...*), c'est le verbe *arriver*. En effet, *pouvoir* est ici un simple verbe modal, auxiliaire modalisateur du verbe *arriver*, et d'ailleurs parfaitement facultatif : *il arrive*

1. Dans certains de ses emplois personnels le verbe de l'ancien français *fallor* a été remplacé en français moderne par son doublet *faillir*, qui du reste est un verbe défectif.

que des particuliers y aient de grandes richesses ← que des particuliers y aient de grandes richesses (ça) arrive.

Pourquoi intercaler un *ça* facultatif entre la complétive et la forme verbale dans toutes ces phrases-sources ? Pour prévenir l'objection prévisible qu'une complétive peut difficilement servir directement de sujet. *Qu'il vienne m'étonnerait* est certes grammatical, mais *qu'il vienne, ça m'étonnerait* est beaucoup plus acceptable, et l'acceptabilité de la phrase dépourvue de *ça* décroîtrait à mesure qu'on allongerait la complétive. Reste que du point de vue de la structure, *ça* n'est jamais que le représentant de la complétive, et que celle-ci est bien le sujet de la phrase-source (le « sujet réel » de la phrase transformée).

Seuls autorisent la construction impersonnelle des verbes essentiellement attributifs suivis d'un adjectif attribut, *être vrai, sembler suffisant*, etc. et des verbes qui ne sont pas transitifs directs, c'est-à-dire dépourvus de C.O.D., ce qui est bien le cas de *suffire* et *arriver*. En effet, dans les constructions impersonnelles, le « sujet réel » vient occuper la place normale du C.O.D., aussitôt après la forme verbale ; il y aurait donc un grave risque d'ambiguïté si des verbes transitifs, parmi ceux qui peuvent être employés intransitivement par effacement du C.O.D., pouvaient avoir une construction impersonnelle¹.

2. Les suites des formes impersonnelles

A / Les propositions complétives

Dans toutes les phrases du texte, qu'il s'agisse de verbes impersonnels ou de constructions impersonnelles, ces formes sont suivies d'une proposition complétive introduite par *que*.

On a le subjonctif dans les complétives dépendant des verbes suivants, qu'ils soient à la forme positive ou négative, assertive ou inter-

1. Ainsi le verbe *attendre*, qui est un verbe transitif direct à C.O.D. effaçable (*un enfant attend le bus / un enfant attend*), ne peut avoir de construction impersonnelle (*il attend un enfant* ne sera jamais la transformation impersonnelle de *un enfant attend*).

rogative : *il (ne) suffit (pas) que les portions... soient égales... ; il faut qu'elles soient petites..., que les... citoyens le fassent, etc. ; il arrive que des particuliers y aient de grandes richesses, etc.* Ces subjonctifs se justifient de diverses manières : après *falloir*, c'est comme mode de la nécessité, du devoir, à rapprocher du subjonctif de l'injonction ; après *suffire*, on peut l'expliquer par la supposition, et en tant que mode de l'hypothèse (*si les portions sont égales / que les portions soient égales, alors cela suffit*) ; après *arriver*, le subjonctif est plus difficile à justifier : nous constatons qu'il ne dépend pas de la présence du verbe modal *pouvoir*, même si celle-ci favorise son emploi, nous pouvons donc supposer qu'une idée d'éventualité est intrinsèquement liée au sémantisme d'*arriver*, ce qui est facile à admettre dans une phrase au présent de vérité générale, mais serait plus singulier dans une phrase événementielle au passé.

En revanche, on a l'indicatif après *il se trouve* (*que... ses enfants sont portés...*). Le sens est pourtant extrêmement proche d'*arriver*, et comporte aussi une idée d'éventualité.

Nous sommes moins étonnés de constater que *il est vrai* entraîne l'emploi de l'indicatif, ici dans *il est vrai que... il peut fort bien arriver* : la vérité, peut-on dire, c'est du sûr, du réel, du constatable ; et, à titre de confirmation, notons qu'à la forme négative, ou interrogative positive, le subjonctif est possible, sinon probable (*il n'est pas vrai qu'il soit arrivé, est-il vrai qu'il soit arrivé ?*), alors qu'il est aussi exclu à l'interro-négatif, qui appelle une réponse positive (*n'est-il pas vrai qu'il est mignon ?*).

B / Autres suites possibles

Le texte ne donne pas d'exemple de VInf (groupe infinitif) ou de GN comme suites de ces verbes impersonnels.

Pourtant, on pourrait avoir des VInf partout, sauf après *il se trouve*. Par exemple *il ne suffit pas de partager la terre... ; il faut en faire de petites portions... ; il leur arrive d'avoir de grandes richesses*. Pourtant on observe dans ce dernier cas une distribution complémentaire curieuse entre *il arrive que + P* et *il arrive à quelqu'un de + VInf*. Quant à *il est vrai*, ses constructions avec l'infinitif sont encore plus limitées (*il n'est pas vrai de prétendre...*), dont la justesse lexicale est sujette à caution.

En second lieu, un GN serait partout possible, sauf après *il est vrai*, qui exige décidément une complétive, à moins que cette expression soit employée absolument, en particulier comme formule de concession. Nous aurions ainsi : *il suffit d'un moment d'inattention* (avec une construction indirecte en *de* ← *un moment d'inattention suffit*) ; *il faut un certain courage / du courage* (construction directe, mais avec un déterminant partitif dans ce dernier exemple) ; *il est arrivé un regrettable incident* ; *il se trouve des personnes pour dire...* On a souvent remarqué, et on peut le vérifier sur ces exemples, qu'il est difficile que le GN « sujet réel » d'une construction impersonnelle ou suite du verbe impersonnel soit introduit par un déterminant défini (**il faut le courage / *il est arrivé l'événement*, voir *G.M.F.*, VII : 8.3.2. et 8.4.). La forme impersonnelle, en effet, comme le présentatif, a pour fonction normale d'introduire un référent dans l'univers de discours, fonction peu compatible avec la présomption d'identification véhiculée par les déterminants définis.

3. Aux limites de l'impersonnel

A / « C'est »

Le problème de la nature de *c'est* se pose deux fois dans le texte.

Dans *c'est une très bonne loi... que celle qui donne à tous les enfants une portion égale...* (l. 27-29), il n'y a aucune raison contraignante de reconnaître une forme impersonnelle ; il suffit d'y voir la transformation par extraction d'un GN attribut dans la phrase-source *celle qui donne à tous les enfants une portion égale est une très bonne loi* (*G.M.F.*, XI : 6.2.). Pourtant, on pourrait rapprocher cette phrase d'une phrase indiscutablement impersonnelle : *il est une très bonne loi : celle qui donne...*

Dire que *c'est* est un présentatif dans *c'est que l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité...* (l. 12-14) n'apporte pas un éclairage décisif sur son emploi. C'est une simple opération d'étiquetage. Il faudrait au moins ajouter une remarque sur la singularité de ce présentatif, qui introduit ici non un GN, mais une complétive, et avec une valeur argumentative très remarquable : la complétive qui suit le présentatif est présentée comme un argument en faveur de ce qui précède, et on peut substituer *car* à *c'est que*. A la différence d'autres emplois du présentatif *c'est*, où le *ce/ça* initial a une nette

fonction anaphorique, le rappel du contexte antérieur est ici très peu perceptible. Impossible de reconstituer par exemple une séquence : **le fait que les mœurs y soient très corrompues est que l'esprit de commerce entraîne*, etc. En revanche, on pourrait rapprocher *c'est que de il est vrai que* (ou *certain*).

Résumons : le verbe *être* dans *c'est* a pour quasi-sujet un pronom, *ce* ou *ça* (voir le futur *ce sera* ou *ça sera que...*), auquel on ne peut rien substituer¹, il est nécessairement suivi dans quelques-uns de ses emplois par un GN ou par une complétive introduite par *que*, particularité que *c'est* partage avec *il faut*, *il arrive* (au sens impersonnel), et avec les autres « présentatifs » : *voici/voilà* et *il y a*², etc. Enfin, il a fréquemment pour fonction d'introduire un référent dans l'univers de discours, comme les impersonnels. On hésite moins à classer *il y a* à la fois parmi les verbes impersonnels et parmi les présentatifs, à cause de la présence dans sa forme d'un *il* typiquement impersonnel. Tout est question de définition. Peut-être faudrait-il postuler une catégorie qui englobe à la fois les présentatifs et les formes impersonnelles.

B / « A Dieu ne plaise »

Et si la présence du *il* impersonnel n'était pas essentielle à la reconnaissance des formes impersonnelles ? C'est ce que nous donne à penser la tournure archaïque, mais pas totalement sortie de l'usage : *A Dieu ne plaise* (l. 3).

Cette expression nous paraît, relativement à l'usage moderne, marquée comme archaïsme, non seulement par l'inversion du C.O.I.³, mais par plusieurs ellipses : celles du *que* accompagnateur obligé du subjonctif, du *pas* complétant obligatoirement *ne*, et enfin d'un *il* que nous avons toute raison d'analyser comme impersonnel, puisque aucun GN et aucun pronom ne pourrait lui être substitué. Nous dirions *Qu'il ne plaise pas à Dieu... qu'un citoyen estime*, etc.

1. On ne peut même pas ici substituer *il* à *ça*. Malgré leurs affinités, ces deux formes ne sont des variantes l'une de l'autre que dans une partie de leurs emplois.

2. *Il y a que* est également une formule explicative : *J'en ai assez - Qu'y a-t-il ? - Il y a qu'il me tape sur les nerfs.*

3. Et par un archaïsme lexico-sémantique. Car [*il plaît à quelqu'un de + que P / de + VInf*] a ici comme en ancien français le sens de « quelqu'un décide que... / de... », sur le modèle du latin *alicui placet*. Dieu, en effet, maître des destinées, décide de tout.

Nous nous devons donc d'ajouter à notre inventaire cette construction impersonnelle du verbe *plaire*, suivie d'une complétive au subjonctif volitif (pour vérifier que *estime* est bien ici un subjonctif, remplaçons-le par *soit persuadé que...*). La phrase-source serait, si elle était acceptable : *que (le fait) qu'un citoyen estime peu de choses... ne plaise pas à Dieu.*

Et profitons de cet exemple pour préciser notre définition de la forme impersonnelle : ce qui la caractérise, c'est moins la présence d'un *il* impersonnel que l'absence d'un sujet « plein ». Pour revenir aux « verbes météorologiques », *il pleut, il neige, il tonne* représentent des procès sans agent. A la rigueur, on peut leur assigner une origine diffuse, *ça pleut, ça neige, ça tonne*. Les constructions impersonnelles imitent en quelque sorte cette indétermination¹. Rien d'étonnant à en trouver plus qu'il n'est statistiquement normal dans un texte qui traite de « l'esprit des lois » et ajoute à l'anonymat du droit positif l'abstraction de l'universalité historique et géographique.

1. Pour l'interprétation guillaumienne du *il* impersonnel, voir la note p. 53-54.